

## Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 mars 2023 à 18 h 30  
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

---

### PRÉSENCES :

M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie  
M. Serge Sasseville, conseiller du district Peter-McGill  
Mme Vicki Grondin, conseillère  
Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère

### ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse

### AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur d'arrondissement  
Mme Nathalie Deret, agente de recherche  
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics  
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs  
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité  
M. Simon Rivard, commandant du poste 12 du Service de police  
M. Simon Durocher, commandant du poste 21 du Service de police  
M. Fredy Enrique Alzate Posada, secrétaire de l'arrondissement

---

La mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 18 h 40. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

---

### 10.2 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 2065, rue Sherbrooke Ouest (40.08) – aucune intervention

---

**CA23 240051**

### Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mars 2023

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 7 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.03

---

**Période de questions du public**

Nom du demandeur et objet de la question

10 citoyens ont posé leurs questions en présentiel et 15 questions ont été lues

Monsieur Jean Duval  
- corruption à la Ville de Montréal

Monsieur Sylvain Roy  
- éviction dans le Vieux-Montréal convertir logement en service hôtelier

Monsieur Éric Michaud  
- mise en vente de l'hôpital de la Miséricorde

Monsieur Robert Hajaly  
- logements sociaux dans la tour 6<sup>e</sup> l'hôpital de Montréal pour enfants  
- recommandation de l'OCPM sur le logement social

Monsieur Daniel Vaudrin  
- inondations sur Parthenais

Monsieur André Querry  
tutelle de l'arrondissement

---

**CA23 240052**

**Période de questions du public - Prolongation**

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu qu'à 19 h 11, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prolonger la période de questions du public afin que toutes les personnes inscrites sur la liste soient entendues

Adoptée à l'unanimité.

10.04 1232678005

---

**Période de questions du public – Prolongation**

Madame Maryse Chapdelaine  
- révision tutelle de l'arrondissement

Monsieur Taylor Andrews  
- insécurité dans le Village

Madame Mélissa Salija  
- inondations sur Parthenais

Monsieur Alexandre Dellièrre  
- inondation sur Wurtele du 13 septembre dernier

Madame Christine Caillé  
- demande de sécurisation sur la piste cyclable à Intersection boul. De Maisonneuve

Monsieur Denis Bédard  
- trajet de la 715 STM

Monsieur Michel Leclaire  
- rapport et scénarios de gouvernance

Madame Viviane Archambault-Lavigne  
- église Saint-Eusèbe-de-Verceil

Madame Élodie Leblanc  
- église Saint-Eusèbe-de-Verceil

Monsieur Karim Kammah  
- REV Viger

Monsieur Olivier Vallerand  
- refoulement d'égout sur De Rouen

Monsieur Christopher McCray  
- piste cyclable Ontario et Président-Kennedy - Photo

Monsieur Mathieu Blanchette  
- pôle de mobilité Communauto ou Flex

Madame Martine Guilhard  
- déversement de neige contaminé sur jardin communautaire

Monsieur David Rousseau  
- ajout de secteurs SRRR

Monsieur Simon Morin  
- rue piétonne Sainte-Catherine

Monsieur François Dandurand  
- mesures fiscales visant à encourager l'utilisation du vélo

Monsieur Loïc Gelle  
- piste cyclable sur McGill (NR)

Gale Petus  
- apaisement de la circulation (NR)

---

**10.06 - Période de questions des membres du conseil**  
- aucune question

---

**CA23 240053**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir pour étude et adoption les articles 10.06 à 10.08.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240054**

**Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif du 16 février 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif du 16 février 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.06 1232678016

---

**CA23 240055**

**Adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.07 1232678017

---

**CA23 240056**

**Prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 février 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt du rapport de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 février 2023.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1232678018

---

**CA23 240057**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir pour étude et adoption les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240058**

**Autoriser une contribution financière non récurrente de 335 000 \$ au Partenariat du Quartier des Spectacles pour le déploiement d'un projet de piétonnisation durant la saison estivale 2023 / Approuver une convention à cet effet**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver, conditionnellement à l'adoption des ordonnances en lien avec les piétonnisations par le conseil d'arrondissement, la convention avec le Partenariat du Quartier des Spectacles (PQDS) pour le déploiement d'un projet de piétonnisation durant la saison estivale 2023;

D'accorder à cette fin, une contribution totale de 335 000 \$, conditionnellement à l'adoption des ordonnances en lien avec les piétonnisations par le conseil d'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1232840003

---

**CA23 240059**

**Accorder un contrat à Ménagez-vous inc., pour assurer les services d'entretien ménager de la cour de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de renouvellement - Dépense totale de 1 401 972,76 \$, taxes incluses - appel d'offres public - 22-19704 - 4 soumissionnaires**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder à Ménagez-vous inc., firme ayant eu la meilleure note, le contrat pour assurer les services d'entretien ménager de la cour de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 401 972,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19704;

De procéder à une évaluation du rendement de Ménagez-vous inc.;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1239051001

---

**CA23 240060**

**Accorder un contrat de gré-à-gré à Groupe Information Travail inc. (GIT) pour la coordination et la mise en œuvre du plan de propreté 2023, dans le secteur Peter-McGill et autoriser une dépense maximale de 162 863,00 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder à Groupe Information Travail inc. (GIT) un contrat de gré à gré pour la coordination et la mise en œuvre du plan propreté 2023 dans le secteur Peter-McGill et Montréal Centre-Ville, pour une somme maximale de 162 863 \$, taxes incluses;

D'approuver, à cette fin, la convention, se terminant le 31 décembre 2023, avec l'organisme Groupe Information Travail Inc (GIT);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1238966003

---

**CA23 240061**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2023, avec la Société de développement du Quartier Latin dans le cadre du « Programme de propreté 2023 » et accorder une contribution de 40 000 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2023, avec la Société de développement du Quartier Latin pour le projet du « Programme de propreté 2023 »;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 40 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1238966004

---

**CA23 240062**

**Approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2023, avec le Centre Saint-Pierre pour la réalisation des travaux préparatoires et des études de faisabilité validant la conformité aux normes et au code du bâtiment des travaux à effectuer sur la Maison St-Pierre (1201-1215 de la Visitation) en vue du déploiement du futur Carrefour St-Pierre / Accorder à cette fin une contribution totale de 50 000 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 30 septembre 2023, avec le Centre Saint-Pierre pour la réalisation des travaux préparatoires et des études de faisabilité validant la conformité aux normes et au code du bâtiment des travaux à effectuer sur la Maison St-Pierre (1201-1215 de la Visitation) en vue du déploiement du futur Carrefour St-Pierre;

D'accorder à cette fin une contribution totale de 50 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1235179004

---

### **CA23 240063**

**Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2023, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM). Accorder une contribution totale de 136 151 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2023, avec la Corporation de développement communautaire Centre-Sud pour la réalisation du plan de revitalisation de Sainte-Marie, en conformité avec les paramètres de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et ceux du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM);

D'accorder à cette fin, une contribution totale de 136 151 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1235179002

---

**CA23 240064**

**Approuver les conventions modifiées avec Accueil Bonneau inc, Action-Réinsertion (Sac à dos), Foyer pour femmes autochtones de Montréal et Société de développement social afin de prolonger la durée des projets jusqu'au 30 juin 2023 pour assurer une période de transition entre le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 et le déploiement du nouveau programme de financement en itinérance / Autoriser une dépense additionnelle de 131 236,83 \$ majorant ainsi la contribution totale de 525 420 \$ à 656 656,83 \$**

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA22 240120 adoptée à sa séance du 12 avril 2022, approuvé les conventions avec Accueil Bonneau inc., Action-Réinsertion (Sac à dos), Foyer pour femmes autochtones de Montréal et Société de développement social, dans le cadre du « Programme de financement consolidé en itinérance de la Ville de Montréal » et du « Fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie » pour des activités se déroulant en 2022-2023 et accordé, à cette fin, une contribution totale de 525 420 \$;

Attendu que l'Arrondissement désire prolonger la durée des projets jusqu'au 30 juin 2023 :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver les conventions modifiées afin de prolonger la durée des projets jusqu'au 30 juin 2023 pour assurer une période de transition entre le Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 et le déploiement du nouveau programme de financement en itinérance;

D'autoriser une dépense additionnelle de 131 236,83 \$ en provenance du budget 2023 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Fonds de soutien financier en développement social de l'arrondissement de Ville-Marie majorant ainsi la contribution totale de 525 420 \$ à 656 656,83 \$;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 28 182,00 \$ à Accueil Bonneau inc.;
- 11 813,18 \$ à Action-Réinsertion (Sac à dos);
- 34 616,65 \$ au Foyer pour femmes autochtones de Montréal;
- 56 625,00 \$ à la Société de développement social;

D'imputer cette dépense totale conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 47 % par la ville-centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1235179001

**CA23 240065**

**Approuver les conventions, se terminant le 15 juin 2024, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2023 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles » et accorder une contribution totale de 201 100 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver les conventions, se terminant le 15 juin 2024, avec différents organismes dans le cadre de l'édition 2023 du « Programme de soutien financier aux initiatives culturelles »;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 5 000 \$ à Bouge de là;
- 12 000 \$ à Écomusée de la maison du fier monde;
- 14 000 \$ à Espace Oriri;
- 15 000 \$ à Festival de musique de chambre de Montréal;
- 13 000 \$ à Lespacemaker;
- 3 000 \$ à Marguerite à bicyclette;
- 5 000 \$ à Missions Exeko;
- 5 000 \$ à Montréal baroque Inc.;
- 8 000 \$ à Musée McCord Stewart (Le);
- 5 000 \$ à Poésie partout (La);
- 5 500 \$ à Pourpour Inc.;
- 5 000 \$ à Productions Alma Viva;
- 13 600 \$ à Productions funambules médias (Les);
- 3 000 \$ à Projet MR-63;
- 15 000 \$ à Quartier éphémère;
- 5 000 \$ à Sentier urbain;
- 5 000 \$ à Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière;
- 17 000 \$ à Société pour les arts en milieu de santé (SAMS);
- 18 000 \$ à Société pour promouvoir les arts gigantesques (SPAG);
- 5 000 \$ à Théâtre de la botte trouée;
- 14 000 \$ à Théâtre de la Ligue nationale d'improvisation;
- 5 000 \$ à Toxique trottoir;
- 5 000 \$ à Voies culturelles des faubourgs.

D'imputer cette dépense totale de 201 100 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1234680001

---

**CA23 240066**

**Approuver la convention, se terminant le 15 janvier 2024, avec la Virée des ateliers dans le cadre de l'édition 2023 du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie » et accorder une contribution totale de 55 000 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver la convention, se terminant le 15 janvier 2024, avec La Virée des ateliers;

D'accorder, à cette fin, dans le cadre du « Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie », une contribution totale de 55 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1238270001

---

**CA23 240067**

**Approuver les conventions avec trois sociétés de développement commercial pour la réalisation de 4 projets, dans le cadre du programme de soutien financier au développement économique et commercial de Ville-Marie 2022-2024, et 1 projet spécial hors programme / Accorder une contribution totale de 542 000 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser une dépense de 265 000 \$ pour la réalisation de 4 projets dans le cadre du programme de soutien au développement économique et commercial de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'autoriser une dépense de 277 000 \$ pour la réalisation d'un projet spécial hors programme avec une SDC;

D'approuver les conventions avec 3 sociétés de développement commercial;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 277 000 \$ la SDC Village;
- 25 000 \$ à la SDC Quartier Latin;
- 240 000 \$ à la SDC du Vieux Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 542 000 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1232840001

---

**CA23 240068**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir pour étude et adoption les articles 20.11 à 20.12.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240069**

**Accorder une contribution de 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Village ainsi qu'une contribution de 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Quartier latin en soutien à leurs dépenses relatives aux salaires et aux avantages accessoires du nouveau personnel**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes, permettant aux sociétés de développement commercial de couvrir les dépenses relatives aux salaires et avantages accessoires du personnel permanent ou temporaire :

- 35 000 \$ à la Société de développement commercial du Village;
- 35 000 \$ à la Société de développement commercial Quartier latin;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1239705002

---

**CA23 240070**

**Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 3 525 \$**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 3 000 \$ à l'Association du Village Shaughnessy;
- 525 \$ à Jardins communautaires Faubourg St-Laurent;

D'imputer cette dépense totale de 3 525 \$ conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1230175002

---

**CA23 240071**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir pour étude et adoption les articles 30.01 à 30.07.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240072**

**Approuver le dépôt du projet « Dimanches actifs sur Camillien-Houde » dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de cyclovia » et garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans la réalisation de ce projet**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'approuver le dépôt du projet « Dimanches actifs sur Camillien-Houde » dans le cadre du « Programme de soutien aux initiatives locales » pour la mise en place de cyclovia;

De garantir la participation financière de l'arrondissement de Ville-Marie dans le projet;

D'autoriser l'utilisation de la somme consentie via le Programme.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1239566001

---

**CA23 240073**

**Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour la saison 2023, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au présent dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1239102002

---

**CA23 240074**

**Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service bonifiée en lien avec le Plan de la forêt urbaine du conseil municipal concernant la réalisation de certains travaux d'abattage d'arbres morts, dépérissants ou dangereux dans les zones boisées publiques de l'arrondissement**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accepter l'offre de service bonifiée en lien avec le Plan de la forêt urbaine du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) concernant la réalisation de certains travaux d'abattage d'arbres morts, dépérissants ou dangereux dans les zones boisées publiques de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1239905001

---

**CA23 240075**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2023**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2023.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1232678019

---

**CA23 240076**

**Accorder un mandat à la firme FNX Innov inc., sur l'entente-cadre VMP-20-013, pour la conception de détails de construction et la surveillance des travaux de rénovation de l'escalier et du mur de soutènement de l'avenue des Pins dans le cadre du réaménagement du parc Percy-Walters - phase 1 / Autoriser une dépense maximale de 60 682,95 \$ taxes incluses (Mandat: 52 767,78 \$ + Contingences: 7 915,17 \$)**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'accorder un mandat de 52 767,78 \$, taxes incluses, à la firme FNX Innov inc., sur l'entente-cadre VMP-20-013, pour la conception de détails de construction et la surveillance des travaux de rénovation de l'escalier et du mur de soutènement de l'avenue des Pins, dans le cadre du réaménagement du parc Percy-Walters -phase 1;

D'autoriser un budget de 7 915,17 \$, taxes incluses, à titre de provision pour dépenses contingentes;

D'autoriser une dépense maximale de 60 682,95 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1237763001

---

**CA23 240077**

**Autoriser une dépense de 1 350 \$ pour la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 37<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser la participation de l'arrondissement de Ville-Marie au 37<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'autoriser une dépense de 1 350 \$ pour la participation de l'Arrondissement au 37<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1238447001

---

**CA23 240078**

**Prendre acte de la reddition de comptes en lien avec les objectifs visés par les différents programmes de soutien financier à l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2022**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prendre acte de la reddition de comptes en lien avec les objectifs visés par les différents programmes de soutien financier à l'arrondissement de Ville-Marie pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1239177001

---

**CA23 240079**

**Réunion, pour étude et adoption, d'articles à l'ordre du jour**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De réunir pour étude et adoption les articles 40.01 à 40.08.

Adoptée à l'unanimité.

---

**CA23 240080**

**Adoption d'un règlement abrogeant le règlement d'emprunt CA-24-167 - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement abrogeant le règlement CA-24-167 autorisant un emprunt de 2 070 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2023 par sa résolution CA23 240050;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le règlement CA-24-167 autorisant un emprunt de 2 070 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2023 par sa résolution CA23 240050;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Considérant que l'objet du règlement d'emprunt CA-24-167 n'a pas été réalisé et qu'il ne le sera pas :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le Règlement CA-24-361 intitulé Règlement abrogeant le règlement CA-24-167 autorisant un emprunt de 2 070 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement »;

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier ses registres afin de tenir compte du règlement abrogé;

D'acheminer une copie certifiée conforme des présentes au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité.

40.01  
CA-24-361  
1227128005

---

**CA23 240081**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2023 (CA-24-353) afin d'ajuster certains tarifs dont ceux relatifs à l'occupation du domaine public sur une place de stationnement contrôlée avec parcomètre - Adoption**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2023 (CA-24-353) afin d'ajuster certains tarifs dont ceux relatifs à l'occupation du domaine public sur une place de stationnement contrôlée avec parcomètre » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2023 par sa résolution CA23 240049;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2023 (CA-24-353) afin d'ajuster certains tarifs dont ceux relatifs à l'occupation du domaine public sur une place de stationnement contrôlée avec parcomètre » lors de la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2023 par sa résolution CA23 240049;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le Règlement CA-24-362 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2023 (CA-24-353) afin d'ajuster certains tarifs dont ceux relatifs à l'occupation du domaine public sur une place de stationnement contrôlée avec parcomètre ».

Adoptée à l'unanimité.

40.02  
CA-24-362  
1232678014

---

### **CA23 240082**

**Adopter une résolution autorisant l'occupation de la toiture du basilaire par un café-terrasse accessoire au restaurant et débit de boissons pour le bâtiment situé au 1050, rue De La Gauchetière Ouest conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Adoption**

Attendu qu'un deuxième projet de résolution a été adopté à la séance du conseil du 7 février 2023 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

- 1.) D'accorder pour le bâtiment situé au 1050, rue De La Gauchetière Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de:
  - a) déroger notamment au paragraphe 1° de l'article 392 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
  - b) d'aménager et d'occuper un café-terrasse d'une superficie de maximale de 450 mètres carrés sur une partie du toit du basilaire, et ce, de manière substantiellement conforme aux plans estampillés par l'arrondissement le 2 novembre 2022;
- 2.) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
  - a) retirer le revêtement de végétation synthétique sur les murs de la tour;
  - b) aménager des bacs de plantation continus sur le café-terrasse, à la base des murs de la façade ouest de la tour, à l'exception des portions entièrement vitrées de la façade, en favorisant la plantation d'une végétation dense dans ces derniers;
- 3.) De fixer un délai maximal de 36 mois, à compter de la date d'adoption de la présente autorisation, pour débiter les travaux de transformation visés par celle-ci, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03  
pp 462  
1228449001

---

### **CA23 240083**

**Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les clôtures (CA-24-225) afin de bonifier les dispositions d'unités de paysage et de revoir le découpage de leur territoire - Adoption**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement le 7 février 2023 par sa résolution CA23 240048 et l'a

soumis à une consultation publique le 22 février 2023, quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire :

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter le règlement CA-24-282.135 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les clôtures (CA-24-225) afin de bonifier les dispositions d'unités de paysage et de revoir le découpage de leur territoire ».

Adoptée à l'unanimité.

40.04  
CA-24-282.135  
1236255002

---

#### **CA23 240084**

**Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation afin d'ajuster des dispositions réglementaires relatives aux occupations événementielles, l'ajout de dispositions sur les lieux de retour des contenants consignés, d'abolir l'usage « salle d'amusement » et de créer l'usage « micro-centre de distribution » - 2<sup>e</sup> projet de règlement**

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement le 7 février 2023 par sa résolution CA23 240046 et l'a soumis à une consultation publique le 22 février 2023, quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'adopter, avec modifications, le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224) » afin d'ajuster des dispositions réglementaires relatives aux occupations événementielles, l'ajout de dispositions sur les lieux de retour des contenants consignés, d'abolir l'usage « salle d'amusement » et de créer l'usage « micro-centre de distribution ».

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1226723008

---

**CA23 240085**

**Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 2<sup>e</sup> partie A) et édicter les ordonnances**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 2<sup>e</sup> partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 695 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 645 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1235907002

---

**CA23 240086**

**Édicter les ordonnances dans le cadre de la piétonnisation de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de prohiber la circulation véhiculaire, avec exception, sur plusieurs tronçons de rues et autoriser l'occupation du domaine public afin de permettre l'exploitation de café-terrasses**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

De prohiber la circulation véhiculaire, avec exception, dans le cadre de la piétonnisation des rues identifiées à l'Annexe 1, selon le type de piétonnisation et l'horaire proposé, et autoriser l'occupation du domaine public afin de permettre l'installation de café-terrasses;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 1, 1.3, 3 et 11.1), l'ordonnance P-1, o. 646 permettant l'application des interdictions et contraventions concernant les bicyclettes, les planches à roulettes et les patins à roues alignées et permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de ces boissons, sur les café-terrasses installés le long de ce tronçon, selon les dates identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 347 permettant de prohiber, avec exception, la circulation de véhicules routiers;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 212, permettant l'installation d'éléments décoratifs;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 696 permettant le bruit d'appareils sonores extérieurs diffusant une ambiance sonore selon des normes et des horaires prédéfinis.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1236220001

---

**CA23 240087**

**Autoriser l'exercice de l'usage conditionnel « activité communautaire ou socioculturelle » pour une partie du troisième étage du bâtiment situé au 2065, rue Sherbrooke Ouest, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie**

Il est proposé par Serge Sasseville

appuyé par Alia Hassan-Cournol

D'autoriser, conformément à la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et en vertu du paragraphe 1° de l'article 301 de ce règlement, l'exercice de l'usage conditionnel « activité communautaire ou socioculturelle » pour une partie du troisième étage du bâtiment situé au 2065, rue Sherbrooke Ouest;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- a) implanter l'usage mentionné à la présente autorisation uniquement dans les locaux, d'une superficie approximative de 170m<sup>2</sup>, identifiés sur les plans estampillés par l'Arrondissement le 2 février 2023.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1238449002

---

**CA23 240088**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie » afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt - Avis de motion**

Avis de motion est donné par la mairesse suppléante Sophie Mauzerolle annonçant l'adoption du projet de règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt, et lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.09 1233172003

---

**Levée de la séance**

70.01

---

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 11 avril 2023 à 18 h 30, à la salle du conseil située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 20 h 19.

---

Sophie mauzerolle  
Mairesse suppléante

---

Fredy Enrique ALZATE POSADA  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA23 240092 lors de la séance du conseil tenue le 11 avril 2023

---